

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier  
du corps de soutien technique et administratif  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté n° 35207 du 30 mai 2018 portant admission  
dans le corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1813039A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008 - Texte 35) ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense (JO n° 195 du 24 août 2010, texte 6, NOR : IOCJ1019530A) ;

Vu l'avis de la commission de changement de corps en date du 11 avril 2018,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudante Charline Marie (NIGEND : 233 111 – NLS : 8 305 325) est admise dans le corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « administration et gestion du personnel », au grade d'adjudante à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mai 2018.

Pour le ministre d'état et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD

Par ordre :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

E.-P. MOLOWA